



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DEMANDE DE PHOTOCOPIE(S) DE COPIE(S)

Uniquement pour les examens gérés par l'académie de Caen (CFG, DNB, Baccalauréats général et technologique, Baccalauréat professionnel, CAP, BEP, BP, BTS, Diplômes Comptables Supérieurs).

Les copies sont conservées pendant une année à compter de la passation des épreuves, à l'exception des copies des épreuves anticipées des Baccalauréats Général et Technologique qui sont conservées 2 ans.

Renseignements concernant l'examen

Examen(s) :

Spécialité / Série :

Année d'obtention :

Etablissement de formation :

Diplôme obtenu par la voie de la V.A.E. : OUI NON

Renseignements concernant le candidat

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse électronique :

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :

Indiquez l'intitulé de la ou des épreuve(s) pour laquelle/lesquelles vous souhaitez obtenir vos copies

Epreuve(s) :

-
-
-
-

Adresse du Rectorat : Rectorat de Caen - D.E.C. - 168, rue Caponière - B.P. 46184 - 14061 CAEN CEDEX

La présente demande peut être scannée et adressée par voie électronique aux adresses ci-dessous :

- Baccalauréats général et technologique : dec4@ac-caen.fr
- B.T.S. / Diplômes Comptables Supérieurs : dec6@ac-caen.fr
- Examens professionnels : dec3@ac-caen.fr
- Diplôme National du Brevet : chefbureauddec5@ac-caen.fr / CFG : dec5-3@ac-caen.fr

Vous recevrez un courrier vous indiquant le montant des photocopies (0,18 € la copie) et des frais d'expédition. Dès réception de votre chèque, les photocopies vous seront envoyées. Pour le D.N.B., le chèque devra être adressé au centre de correction auquel votre demande est transmise.